
Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de la pétition présentée par les députés de la commune de Bu, qui demandent l'église pour y tenir leurs séances, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de la pétition présentée par les députés de la commune de Bu, qui demandent l'église pour y tenir leurs séances, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 449;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36429_t2_0449_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Paul François Kolly, *mort*.
 Antoine Laurent Lavoisier.
 Philippe Charles Legendre de Villemorien, *mort*.
 Jean Louis Loiseau de Berenger.
 François Etienne Marcenay de Saint-Prix.
 Charles Mazières, *mort*.
 Marie François Ménage de Pressigny.
 Louis Mercier de Montplant, à la *Conciergerie*.
 Nicolas Jacques Papillon d'Autroche.
 Pierre Parseval père, *mort*.
 Pierre Parseval, *son fils, adjoint*.
 Jacques Paulze père.
 Balthazar Jacques Michel Paulze, *son fils, adjoint, mort*.
 Michel Pignot, *mort*.
 Louis Adrien Prevôt d'Arlincourt.
 Adrien Jacques Puissant père.
 François Puissant *fils, adjoint*.
 Jean Baptiste Paulin Hector Edme Roslin, *mort*.
 Claude François Rougeot.
 Jacques Charles Taillepied, *mort*.
 Philippe Guillaume Tavernier de Boullongue de Preninville, *mort*.
 Jean Robert Tronchin, *mort*.
 Louis Varanchan, *mort*.
 François Jean Vente.
 Jean Jacques Marie Verdun.

Liste des fermiers-généraux intéressés au bail de Mager

Charles Joseph Balthazar Alliot de Mussey.
 Charles Mathieu Augeard.
 Jacques Joseph Brac de la Perrière.
 Godefroy Chalut de Verin, *mort*.
 Guillaume Couturier.
 Clément Cugnot de l'Épinay.
 Louis Balthazar Dangé de Bagneux.
 Clément de Laage.
 Jean Benjamin de la Borde.
 Jacques de la Hante, *neveu du fermier-général, décédé en 1791*.
 Charles Marin de la Haye.
 Claude Etienne François de Luzines, *mort*.
 Alexandre Victor de Saint-Amand.
 Adam François Parcelle de Saint-Cristeau.
 Joseph Saint-Germain de Villeplat.
 François Charles de Saint-Hilaire, *mort*.
 Alphonse Denis Marie Vismes de Sainte-Alphonse, *mort*.
 Pierre Eloy Douazan père, *mort*.
 Jean Douazan fils, *adjoint*.
 Jean Claude Douet, *prisonnier à la Conciergerie*.
 Louis Philippe Duvaucet.
 Jean Maurice Faventines de Fontenilles, *mort*.
 Gilbert Georges Montcloux père.
 Anne Gilbert Georges de Montcloux fils, *adjoint*.
 Antoine Laurent Lavoisier.
 Pierre Charles Legendre de Villemorien père, *mort*.
 Jean Baptiste Charles Legendre fils, *adjoint*.
 Jean Louis Loiseau de Berenger.
 Vorles François Etienne Marcenay de Saint-Prix Frileuse, *adjoint*.
 Jean Germain Maubert de Neuilly, *au-dessus de Nogent, près Vincennes. A prendre*.
 Marie François Ménage de Pressigny.
 Nicolas Jacques Papillon d'Autroche père.
 Denis François Papillon de Sanois fils, *adjoint*.
 Alexandre Philibert Pierre Parceval.
 Jacques Paulze père.
 Guillaume Perié, *mort*.
 Michel Pignon, *mort*.

Etienne Marie Paulze le fils, *adjoint, mort* (1).
 Louis Adrien Prévost d'Arlincourt.
 François Puissant de la Villeguerif.
 Jean Baptiste Paulin Hector Edme Roslin, *mort*.
 Claude François Rougeot, 75 ans, *il a la pierre et est pauvre*.
 Jérôme François Hector Saleur de Grizieu père.
 Antoine Hector Saleur de Grizieu fils, *adjoint*.
 Claude François Marie Simonnet de Coulmiers.
 Jacques Charles Taillepied, *mort*.
 Philippe Guillaume Tavernier de Boullongue, *mort*.
 Louis Varanchan, *mort*.
 François Jean Vente.
 Jean Jacques Marie Verdun (2).

56

Des députés de la commune de Bu, district de Dreux, demandent à paroître à la barre : le président consulte l'assemblée, leur admission est décrétée.

Ils annoncent à la Convention que leurs concitoyens ont célébré une fête en mémoire de la réduction de Toulon, au milieu des cris d'alégresse et de *vive la Convention!* et qu'ils l'ont terminée par un arrêté qui les charge de remettre sur l'autel de la patrie l'argenterie de leur église, et de demander à l'assemblée que cette même église leur soit conservée pour y exercer leur culte et tenir leurs séances (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4), renvoi aux comités de division et d'instruction publique.

57

[Roger DUCOS], rapporteur du comité des secours publics obtient la parole pour présenter le décret suivant que la Convention adopte en ces termes :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des secours publics, sur la pétition de la veuve Marie-Anne Petit, et des cinq enfans de Louis Lécuyer, citoyen de la commune de Nouart, district de Grand Pré, département des Ardennes, tué par les Prussiens en voulant sauver trois prisonniers français, décrète ce qui suit :

« Art. I. La veuve et les enfans du citoyen Louis Lécuyer jouiront de la pension accordée par la loi du 4 juin dernier aux familles des défenseurs de la patrie tués ou morts de leurs blessures au service des armées de la république.

« II. La trésorerie nationale paiera à la veuve Lécuyer, sur la présentation du présent décret, la somme de 500 livres, à titre de secours provisoire, à imputer sur la pension à régler tant à elle qu'à ses enfans.

« III. La pétition est renvoyée, pour le règle-

(1) Passage omis par le rapporteur. Voir C. 287, pl. 859, p. 10.

(2) C. 287, pl. 859, p. 1 à 3. *Débats*, n^o 500, p. 186-188.

(3) P.V., XXIX, 327.

(4) Rien au Bⁱⁿ.